



WWW.ANFH.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris
Le 19 décembre 2018

LUC DELRUE ELU PRESIDENT DE L'ANFH

Le Conseil d'administration de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) a procédé, ce mercredi 19 décembre, lors de son Conseil d'Administration, à l'élection de son président pour 2019, qui succède à Alain Michel (FHF), président en 2018. C'est la composante FO qui assurera la présidence, en la personne de Luc Delrue.

Représentant de Force Ouvrière (FO), Luc Delrue est infirmier et secrétaire fédéral FO Santé. Il siège aux instances nationales de l'ANFH depuis 1987.

Président en 2018, Alain Michel reste au côté de Luc Delrue et assurera la vice-présidence FHF de l'ANFH en 2019. Les autres membres du bureau national de l'ANFH sont Jean-Claude Bayle (CFDT), Ophélie Labelle (CGT) et au titre de la FHF Olivier Rastouil (Directeur du site de Purpan au CHU de Toulouse) et Agnès Lyda-Truffier (DRH du Centre Hospitalier de Valenciennes).

Lors de son élection, Luc Delrue réaffirme « *l'attachement au paritarisme de l'ensemble des composantes de l'ANFH ainsi qu'au modèle spécifique de notre OPCA. Ce modèle doit être en mesure de mieux répondre aux attentes des établissements et des personnels hospitaliers notamment au travers des études promotionnelles dans un contexte d'évolution de la formation* ».

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **Ministère de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle (CFP)**, **congés pour VAE** et pour **Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), des **études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT** (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements.

En complément de la gestion des 827 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de **services** visant à **les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus près de 800 administrateurs et 26 délégations territoriales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 956 000 personnes.